

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE ONZE OCTOBRE A VINGT HEURES TRENTE, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOULVEN DUMENT CONVOQUÉS SE SONT RÉUNIS EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR YVES ILIOU, MAIRE.

Date de convocation : 3 octobre 2016

Etaient présents : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF, Régis FEGAR, adjoints ; Mr Noël OLLIVIER, Mmes Denise BARNIT, Anne-Marie DESTOUR et Marie-José ROSEC, conseillers.

Etaient absents excusés : Mme Katell LEFÈVRE (procuration donnée à Mr Jean-Jacques LE BRAS, Mr Christophe BODENNEC (procuration donnée à Mme Denise BARNIT), Mr Vincent DENISE (procuration donnée à Mr Régis FEGAR)

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DESTOUR

---

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance. Quelques informations sont apportées sur l'évolution des différents sujets évoqués. Pour ce qui concerne la tondeuse, après réception du devis signé en vue du remplacement du moteur, le garage a proposé de procéder à sa réparation mais la volonté de l'échange a été maintenue. Dans certaines communes la pose de radars pédagogiques a eu pour conséquence de faire diminuer les excès de vitesse. L'éclairage du clocher ne serait pas pris en charge par le SDEF mais seulement être subventionné à hauteur de 25%. A réception du devis, une demande de participation financière de l'Etat sera présentée à la DRAC.

Soumis au vote ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. Yves ILIOU rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

- Emprunt cantine scolaire
- Contrat de dératisation
- Questions diverses
- Informations diverses

## **I – EMPRUNT CANTINE SCOLAIRE**

Mr le Maire donne la parole à Mr Gilles LE DROFF qui rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 06 juin avait retenu la proposition du CMB. Mais, considérant les options prises en matière d'amélioration thermique et les gains énergétiques ainsi obtenus malgré l'orientation du bâtiment qui ne permet pas d'obtenir la labellisation « bâtiment basse consommation », une demande de prêt a été faite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Celle-ci a donné un avis favorable à l'octroi d'un prêt de 60 000 € à taux 0 pour financer les travaux de création de la cantine scolaire et du local associatif. Ce financement s'inscrit dans le cadre de la sous-enveloppe « Prêts Croissance Verte – Prêt PCV 0% ) dédiée aux projets liés à la réhabilitation thermique des bâtiments.

Pour le financement de cette opération, Mr le Maire de Goulven est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 60 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt indexé sur taux fixe

Montant : 60 000 €

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0%

Amortissement : constant

Typologie Gissler : 1

Commission d'instruction : 0 pb

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mr Yves ILIOU, Maire de Goulven, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

## **II – CONTRAT DE DÉRATISATION**

Mr le Maire présente au Conseil la proposition de la société FARAGO Finistère visant à reconduire le contrat comportant un passage annuel en dératisation dans les exploitations agricoles, les lieux publics susceptibles d'abriter des rats et chez les particuliers inscrits en mairie pour le prix de 535,43 € HT soit 642,52 € pour la période du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017. Le tarif de l'année passée était de 527 € HT et 632.40 € TTC soit une augmentation de 1,60 % selon évolution de l'indice INSEE. Les commandes de produits raticide et souricide font l'objet d'une facturation. Soumis au vote, les membres du Conseil donnent à l'unanimité un avis favorable à la reconduction du contrat dans les termes énoncés.

## **V – QUESTIONS DIVERSES**

Mr Bonnet a fait savoir en mairie qu'il souhaite acquérir une partie du chemin communal qui longe sa propriété située à Kermaden. L'ensemble des conseillers donne un avis défavorable à cette demande dans la mesure où ce chemin creux sert à l'évacuation des eaux pluviales vers Kereloc.

## **VI – INFORMATIONS DIVERSES**

- a) – Mr le Maire fait savoir au Conseil que le rapport d'activités de l'exercice 2015 de la communauté de Communes de Lesneven Côte des Légendes est consultable en mairie.
- b) – Mr Gilles LE DROFF signale que les travaux ont repris sur le chantier de la maison Premel et qu'ils devraient être achevés d'ici fin mars 2017. Il sera demandé aux entreprises concernées de remettre le jardin en état. En l'absence de l'agent technique, Mr Noël OLLIVIER se chargera d'entreposer les palettes de pierres derrière l'atelier communal.
- c) – Mr Gilles LE DROFF informe le Conseil du projet de remplacement des volets de la façade Ouest du bâtiment Létéa par des volets en bois plein comme ceux du commerce ou par des persiennes selon que sera ou non obtenue une subvention de la DRAC en raison de la co-visibilité avec l'église. Par ailleurs, la fenêtre simple vitrage en mauvais état sur la maisonnette Ti Bihan sera remplacée par une fenêtre double vitrage.
- d) - Mr Régis FEGAR dresse le bilan de l'analyse financière de notre commune réalisée par le bureau d'études KPMG à la demande de la Communauté de Communes. A ce jour les dépenses sont maîtrisées, les investissements sont financés en grande partie par des subventions mais la pression fiscale est plus élevée que la moyenne des communes de même strate du territoire. Goulven fait en effet l'effort de trouver les moyens de réaliser ses projets sans compter uniquement sur les subventions. L'étude montre qu'en cas d'arrêt des investissements dès cette année, il suffirait de 2,5 ans pour rembourser la dette. Le seuil d'alerte est de 7 années. Mr Gilles LE DROFF fait remarquer que la valeur patrimoniale n'a pas été prise en compte. Les revenus des immeubles qui représentaient 35 000 € en 2008 se sont élevés à 51 000 € en 2015. Mme Anne-Marie DESTOUR précise que des travaux d'entretien sont nécessaires cependant. Il est rappelé qu'aucune analyse financière n'a été produite par les services de la trésorerie cette année. De même les situations mensuelles des loyers ne parviennent plus en mairie depuis plusieurs mois. La locataire du logement Pleg-Mor a déposé son préavis en mairie. Une annonce sera publiée pour chercher un nouveau locataire.
- e) – Mr le Maire informe le Conseil que, par le biais de l'AGDE, Mr Pierrick SCORNET dont les enfants sont scolarisés à l'école de Goulven, effectue le remplacement partiel de Patrick Toullec

le temps de son arrêt maladie. Bruno JOUHANEL a remplacé le démarreur de la voiture communale pour une somme de 40€.

- f) – Mme Marie-José ROSEC fait appel aux bénévoles pour aider au service du Kig ha Fars organisé par la FNACA et le Comité d'Animation.
- g) Mr le Maire signale que les travaux de nivellement et de finitions du parking de la maisonnette Ti Ruz ainsi que les curages de fossés seront réalisés après le retour de Patrick Toullec.
- h) – Le repas du C.C.A.S est fixé au samedi 5 novembre. Il aura lieu au restaurant « Les Rigadelles ».

La séance est levée à 21 h35.

Yves ILIOU	Jean-Jacques LE BRAS	Régis FEGAR	Gilles LE DROFF
Vincent DENISE	Denise BARNIT	Anne-Marie DESTOUR	Katell LEFEVRE
Noël OLLIVIER	Christophe BODENNEC	Marie José ROSEC	